

«Civilité»

«Prénoms \_\_\_\_\_»

«Nom \_\_\_\_\_»

«Rue»

«Code\_postal» «Ville»

Paris, le 13 mai 2016

**Dissolution du FCPI NextStage Développement 2006 et premier remboursement de 75€ par part A**

«Civilité»,

Vous avez souscrit au FCPI « NextStage Développement 2006 » et nous vous remercions de votre fidélité.

Depuis janvier 2007, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine de PME, dans des secteurs aussi variés que la sécurité, la distribution, les logiciels, les technologies de l'information ou le conseil. Nous avons rencontré des succès comme la cession du groupe Aasset Security en 2012 (constructeur et distributeur de produits de surveillance), mais aussi des déconvenues comme avec les sociétés CLIMPACT (conseil en gestion du risque climatique) et CXP (conseil en technologies) qui sont provisionnées dans les comptes de votre FCPI.

Votre FCPI se rapproche de son terme et nous avons décidé de procéder à sa mise en dissolution et son entrée en liquidation en date du 30 novembre 2015. **Ainsi, pour vous permettre d'ores et déjà de bénéficier des liquidités disponibles, votre FCPI effectuera un premier remboursement de 75€ par part A, avant mi-novembre 2015. Cela représente 75% de votre investissement initial.**

Le dépositaire de votre FCPI (Société Générale Securities Services) ou votre banque teneur de votre compte-titres vous informeront de cette opération.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2015 :

La valeur liquidative de votre FCPI était de 115,65€ par part A, soit une performance depuis l'origine de +15,6%, hors prise en compte des avantages fiscaux (réduction d'impôt à l'origine de 25%), correspondant à une performance annualisée de +1,71% (taux de

rendement actuariel) ; cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).

- L'actif de votre FCPI reste composé de 14 PME et le processus de sortie du capital de ces PME se poursuit ;
- **Notre objectif est de vous distribuer les fruits des futures cessions d'ici la fin 2016, de manière à ce que votre FCPI soit totalement liquidé au 12 décembre 2016.**

*A noter : afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs et conformément au Règlement du FCPI, les rachats de parts seront bloqués pendant la période de liquidation. A la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FCPI sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de NextStage<sup>AM</sup> et sera accessible sur simple demande.*

Nous vous tiendrons bien entendu régulièrement informés de l'avancée de notre plan d'action.

Dans cette attente, l'équipe NextStage<sup>AM</sup> et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

**Grégoire SENTILHES**

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "G. Sentilhes", written in a cursive style.